

contre les droits du Parlement. Celle-ci est la troisième et la pire de toutes. La première eut lieu en 1955, au cours du débat sur la production de défense, dont on a bien souvent parlé, lorsque l'honorable C. D. Howe voulait que la Chambre lui accorde des pouvoirs complets, illimités et à perpétuité, en vertu de cette loi si importante.

M. Horner (Acadia): Le ministre actuel était son sous-ministre.

L'hon. M. Churchill: L'opposition conservatrice a résisté à cette tentative. Nous avons dit: «Cela n'est pas juste». Nous avions confiance en l'honorable C. D. Howe, qui était un homme d'honneur et un ministre très compétent. Mais nous avons dit: «Et ceux qui vous succéderont à l'avenir?» Maintenant que j'ai vu ceux qui lui ont succédé, je rends grâce à Dieu que nous ayons adopté cette attitude-là. (*Applaudissements*)

On me dit: «Ce débat est chose du passé. Il ne comptait pas». Il comptait. Nous avons lutté pendant 11 jours. Nous avons discuté des droits du Parlement. Certains de mes bons amis dans la tribune des journalistes ont dit: «Vous ne ferez jamais comprendre ce principe à la population canadienne». Les Canadiens sont beaucoup plus intelligents que certains journalistes voulaient bien l'admettre à l'époque. Ils ont saisi le problème. Personne ne nous a dit à ce moment-là: «L'issue du vote n'est pas douteuse». Nous n'avons jamais pensé qu'elle pouvait l'être. Il y avait 51 députés conservateurs de ce côté-ci de la Chambre et 170 libéraux. C'était comble de ce côté-là. Nous avions les membres du NPD de ce côté-ci—une position très peu confortable pour le parti conservateur. Nous avons débattu la question pendant 11 jours. Qu'est-il arrivé? Heureusement, j'ai dressé un résumé des événements à ce moment-là, ce qui m'a permis de me remettre les faits en mémoire. Le débat a mal débuté; certains de nos députés ne voulaient pas y participer. On se moquait de nous. Des gens qui avaient entendu parler de la chose nous ont écrit ou téléphoné pour nous dire: «Vous faites fausse route. Abandonnez la partie».

Graduellement, la question en jeu est apparue clairement aux députés de la Chambre des communes et aux Canadiens. Quand le gouvernement s'aperçut qu'il était dans une situation difficile, ses partisans nous ont présenté un amendement, que nous avons examiné très attentivement et que nous avons trouvé trop tortueux à notre goût. Le débat s'est poursuivi, et le gouvernement s'est

[L'hon. M. Churchill.]

obstiné. Finalement, le premier ministre St-Laurent, éminent homme d'État canadien, a fait ce qu'il fallait. Il a dit: «Cela n'est pas bien. Nous prévoyons une restriction dans la loi sur la production de la défense.» Et la restriction a été imposée. Ce jour-là, il a protégé les droits du Parlement. Supposons que nous eussions abandonné la partie en disant: «Peu importe. Nous sommes en minorité avant de commencer.» Qui aurait l'autorité de faire cela aujourd'hui dans un gouvernement marqué par tant de changements successifs au sein du cabinet depuis cinq ans? Serait-ce quelqu'un comme le très honorable C. D. Howe? Cette fois-là, nous avons protégé les droits du Parlement.

La deuxième attaque d'importance contre les droits du Parlement eut lieu en 1956, au cours du grand débat sur le pipe-line. Au départ, la liberté de parole ne semblait pas en jeu. D'autres questions furent considérées, mais avant la fin, la liberté de parole à la Chambre était devenue la principale cause à défendre. La clôture a été imposée avant que l'étude de certains articles aient été abordée, et une bataille acharnée fut livrée. Pendant tout le conflit, des gens disaient: «Vous ne devez pas agir ainsi. Arrêtez. Vous détruisez le Parlement. C'est mauvais. Finissez le débat dès maintenant. Il y a trop longtemps que cela dure, et l'issue du vote n'est pas douteuse», parce qu'il y avait 51 députés conservateurs et 23 néo-démocrates qui appuyaient notre position et dont nous appuyions la position, contre 170 libéraux. J'attribue tout le mérite de cette bataille prodigieuse pour la liberté de parole au Nouveau parti démocratique, dirigé par mon collègue à la Chambre des communes et qui était aussi parfois mon ami dans Winnipeg-Nord-Centre.

La liberté de parole est importante. Elle est essentielle au fonctionnement de cette institution. Des hommes expérimentés s'en sont rendu compte et nous avons combattu. Le parti libéral a presque détruit le Parlement. Sans merci, ils ont sacrifié l'Orateur et ont presque anéanti son rôle à la Chambre. Mais nous avons gardé la liberté de parole dans cette assemblée; sans cette liberté, que nous resterait-il?

Le troisième assaut important contre les droits du Parlement a lieu présentement. La raison pour laquelle je prends cette affaire tellement au sérieux ne tient pas seulement à ma conviction en ce qui touche ces questions mais aussi à l'expérience que j'ai acquise ici, et chacun est influencé par son éducation et son expérience. J'ai vu dès le début que la difficulté serait très grande, qu'une crise éclaterait et qu'une épreuve de force opposerait